

CHARTES DU FONCTIONNEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
ANNEES 2016 – 2018

COMPOSITION

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 15 enfants inscrits à l'école primaire d'Hermeray : 3 élèves de CP, 3 élèves de CE1, 3 élèves de CE2, 3 élèves de CM1 et 3 élèves de CM2.

OBJECTIFS

- ✚ Responsabiliser les enfants dans la réalisation de projets communs,
- ✚ Les associer aux projets des adultes, favoriser les liens intergénérationnels,
- ✚ Participer pleinement à la vie de la commune,
- ✚ Mesurer son rôle de citoyen,
- ✚ Le Conseil Municipal des Jeunes est une pratique vivante d'éducation civique.

ELECTIONS

- ✚ Les élèves-conseillers sont élus au mois de Novembre pour la durée de deux années scolaires par leurs camarades de l'école primaire.
- ✚ Les élections se déroulent dans un cadre officiel, « grandeur nature », c'est-à-dire avec une carte d'électeur, une liste de candidats, une campagne électorale au sein de l'école, un bureau de vote, des isolements, une urne, une enveloppe et un bulletin.
- ✚ Les élections sont préparées en classe, à l'aide des enseignants, dans le cadre de l'apprentissage de l'éducation civique.
- ✚ Le bureau de vote est tenu par les élèves : CM2 et CM1 aident les CE2, CE1 et CP
- ✚ Des adultes élus organisent et surveillent le bureau de vote (voir feuille explicative « élection »)
- ✚ Le dépouillement a lieu un jour après les élections afin que tous les élèves participent.
- ✚ Des enfants, par niveau, sont désignés pour dépouiller (voir feuille explicative « dépouillement »)
- ✚ Les résultats sont proclamés à la fin du dépouillement et affichés en mairie et à l'école.

FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes s'apparente à celui des adultes avec convocation écrite, vote à main levée ou à bulletin secret, réunions de travail, soutien des services municipaux (salle, photocopies, etc.), budget de fonctionnement (200 euros).

A une petite différence près : il n'y a pas de Maire, donc pas de représentant officiel.

Chaque membre, selon sa disponibilité du moment, représente le conseil.

Les réunions se tiendront dans la salle du conseil de la mairie et seront encadrées par un ou plusieurs élus adultes : Mme Claire Sageau, Mr Roland Carlin et Mme Catherine Lasry-Belin (remplace Mme E Marchall).

Les séances plénières se dérouleront le vendredi après-midi, une fois par trimestre en moyenne, à partir de 16h.

Les commissions se dérouleront une fois par mois à partir de 16h.

DÉROULEMENT

L'affichage des candidats commencera le jeudi 3 novembre 2016 dans le grand hall de l'école (des grilles seront installées). Les enfants auront le temps de lire les propositions de leurs camarades de classe.

Les élections ont eu lieu le jeudi 17 novembre 2016 toute l'après-midi pendant les cours.

Le dépouillement a eu lieu le vendredi 18 novembre 2016 en fin d'après-midi pendant le temps péri-scolaire.

L'inauguration du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le vendredi 06 janvier 2017.

La première réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le vendredi 20 janvier 2017.

Les élections sont organisées par les CM2, CM1 encadrées par les enseignants et les élus.

Le dépouillement est suivi par les classes de CE2 et CM1 encadrées par les enseignants et les élus.

Cette élection s'est faite en plusieurs séances car elle fait partie intégrante du programme pédagogique de l'éducation civique de l'école d'Hermeray.

Tout le matériel a été réalisé par Mme Armelle, secrétaire de mairie.

LIEU ET HORAIRES DES REUNIONS

Les réunions se tiendront dans la salle du conseil de la mairie et seront encadrées par un ou plusieurs conseillers municipaux.

Les séances plénières se dérouleront le vendredi après-midi, une fois par trimestre en moyenne, à partir de 15h45.

6 réunions sont à programmer :

- 1 en janvier,
- 1 en février,
- 1 en mars,
- 1 en avril,
- 1 en mai,
- 1 en juin.

Signature de l'élève

Signature des parents